

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

Date de Convocation : 17.02.2023

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, ~~M. Alain MIDDEGAELS~~, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : M. Alain MIDDEGAELS ayant donné procuration à M. Patrick LE MELLEDO

Secrétaire de séance : M. Sébastien CULINE

OBJET - COMPTE ADMINISTRATIF Assainissement 2022

Madame la Maire-Adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Maire, qui a quitté la salle conformément à l'article L1612-12 alinéa 6 du C.G.C.T.

Après s'être fait présenter les comptes et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte administratif, et précise qu'il est conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

	RESULTAT DE CLOTURE de 2021	PART AFFECTEE A L'INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
INVEST	-2 888.00 €		902.28 €	-1 985.72 €
FONCT	24 552.30€	- 2 888.00 €	2 620.79 €	24 285.09 €

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Thonac, le 24/02/2023

L'Adjointe au Maire,
Magali TERUEL.

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.
Certifié exécutoire par le Maire le : 24/02/2023
Reçu en S/Préfecture le :
Publié et Notifié le : 24/02/2023



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 462,96	G 16 083,75	G-A 2 620,79
	Section d'investissement	B 11 190,72	H 12 093,00	H-B 902,28

		+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 21 664,30 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 2 888,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 27 541,68	Q= G+H+I+J 49 841,05	=Q-P 22 299,37

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 13 462,96	= G+I+K 37 748,05	24 285,09
	Section d'investissement	= B+D+F 14 078,72	= H+J+L 12 093,00	-1 985,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 27 541,68	= G+H+I+J+K+L 49 841,05	22 299,37

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.